



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 16.12.2019

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 51 personnes  
Dont ont le droit de vote : 49 personnes (majorité à 25)
- Excusés : M. Jean-Luc Peter, M. Ariel Decrausaz, Mme et M. Jocelyne et Gérald Lugrin, M. Pierre-Alain Dubey et M. Cédric Progin
- Scrutateurs : MM. Michel Haenger et Eric Soutter
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 49 du 06.12.2019  
- affichage au pilier public  
- convocation par tout-ménage  
- sur le site Internet [www.gletterens.ch](http://www.gletterens.ch)
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

\*\*\*\*\*

### Tractanda

#### 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2019

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 63, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet [www.gletterens.ch](http://www.gletterens.ch).

#### 2. Budgets communaux 2020

##### 2.1 Budget de fonctionnement 2020

- 2.1.1 Présentation du budget de fonctionnement
- 2.1.2 Rapport de la commission financière

##### 2.2 Budget d'investissement 2020

- 2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 90'000.-, pour la reprise de l'inventaire et le changement de la ventilation de la cuisine du restaurant de la Croix Fédérale
- 2.2.2 Rapport de la commission financière

##### 2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2020

#### 3. Divers

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a deux invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravaning.

## **1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2019**

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 63, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet [www.gletterens.ch](http://www.gletterens.ch).

M. Savoy a eu une remarque pour rajouter la question « Pourquoi le Conseil communal est-il pessimiste dans les estimations des rentrées fiscales dans le plan financier présenté ? »

Cette phrase sera rajoutée dans le procès-verbal du 27.05.2019.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2019 est approuvé avec 42 voix pour, 0 contre et 7 abstentions.

## **2. Budgets communaux 2020**

### **2.1.1 Présentation du budget de fonctionnement 2020**

M. Sébastien Guinnard, Conseiller communal responsable des finances présente les principales différences du budget, soit :

#### **020.318.04 Honoraires des avocats**

Nous prévoyons, en cas de rejet du recours de la parcelle RF 85 « La Châtelaine » par le Tribunal Fédéral, une demande d'indemnisation pour expropriation. Nous devons traiter cette demande en suivant le « protocole » usuel et en apportant les éléments justifiant la position de la Commune. Afin de préparer au mieux la défense des intérêts de la Commune, nous collaborerons avec un juriste spécialisé dans l'aménagement du territoire.

#### **Compte 140.318.00 Prestation de service (mandat externe)**

Il s'agit d'un nouveau poste comptable suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la protection incendie. Les communes sont dorénavant responsables pour le contrôle des bâtiments publics et privés.

Nous devons donc faire appel à un contrôleur en protection incendie qui sera chargé sur plusieurs années d'effectuer ce travail.

Hormis la partie spécialisée, il y aura également tout le volet administratif (suivi des dossiers, etc.).

#### **410 352.00 Participation aux homes médicalisés**

Il y a une augmentation d'environ CHF 50'000.- dont la moitié est due à la participation et à la rénovation du Home des Fauvettes à Montagny inauguré dans le courant de l'année.

Cette participation comprend le fonctionnement et l'amortissement de cet ouvrage.

#### **540 .365.00 Subvention aux crèches et garderies**

Il y a une augmentation d'environ CHF 8'000.- due aux heures de gardes supplémentaires dans le réseau des mamans de jour.

### **840.364.00 Village Lacustre**

Le Conseil communal souhaite revenir à la subvention antérieure de CHF 30'000.- afin de permettre au Village Lacustre d'équilibrer ses comptes. Il rappelle également que la Société de développement Portalban-Tourisme a également augmenté sa participation de CHF 10'000.- à CHF 15'000.- pour les mêmes raisons.

D'autres pistes pour financer cette institution sont explorées par le comité directeur et par l'Association des amis du Village Lacustre qui devrait être constituée dans le courant du printemps 2020.

### **942.423.00 Loyers des appartements du bâtiment de l'ancienne Cure**

Nous avons beaucoup de peine à trouver un locataire pour un des appartements de l'ancienne Cure. Nous préférons donc ne pas mettre le montant total des loyers dans ce budget.

### **900.xxx.xx Impôts divers**

Certaines rentrées fiscales ont été légèrement optimisées en tenant compte des chiffres de l'année 2019, dont les impôts à la source et les impôts sur le revenu.

#### **Questions :**

Une citoyenne demande pourquoi le montant concernant les honoraires d'avocat ont été mis sous le dicastère « administration » et non pas sous le dicastère « aménagement du territoire » ?

Il lui ait répondu que la question est pertinente et qu'en cas de frais le compte serait modifié.

Une citoyenne demande si l'Etat va subventionner la nouvelle charge concernant les contrôles des bâtiments aux normes de protection incendie.

M. le Syndic répond que le canton ne participera pas mais qu'il sera possible de refacturer les frais aux propriétaires.

Une citoyenne demande pourquoi il y a toujours un revenu de mentionné dans le compte « location bureau de poste ».

Il lui ait répondu que le local de l'ancienne poste est maintenant loué à l'AISDPG comme classe supplémentaire et que suite à sa demande le libellé du compte sera modifié.

Un citoyen pose la question pourquoi la participation à l'AISDPG est quasiment identique au budget 2019 alors qu'il y a CHF 60'000.- de frais de transport en moins.

Il lui ait répondu qu'il y a eu des frais supplémentaires pour l'ouverture d'une classe ainsi que les frais de conciergerie qui ont également augmenté.

### **2.1.2 Rapport de la commission financière**

Mme Fabienne Ballaman, membre de la commission financière, lit le rapport de la commission financière. Cette dernière relève que le budget établi présente un excédent de charges de CHF 156'180.-, qui représente 3,35% des revenus totaux sans les imputations internes. La commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2020 et invite les citoyens présents d'accepter le budget de fonctionnement 2018.

M. le Syndic remercie Mme Fabienne Ballaman ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

## **2.2 Budget d'investissement 2020**

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 90'000.-, pour la reprise de l'inventaire et le changement de la ventilation de la cuisine du restaurant de la Croix Fédérale

Le restaurant de la Croix fédérale qui appartient à la Commune de Gletterens va changer de tenancier pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Contractuellement, la Commune doit prendre en charge le mobilier lié à l'exploitation pour un montant d'environ CHF 50'000.-. Ce montant sera refacturé en sus du loyer au nouvel exploitant sur une durée de 5 ans correspondant au nouveau bail. En plus de ce montant, la ventilation de la cuisine, qui n'est plus adaptée aux normes actuelles, doit être changée pour un montant d'environ CHF 40'000.-.

Le financement sera effectué par un emprunt.

Les intérêts sont estimés à CHF 720.- avec un taux à 0.8%.

Un amortissement de 15% serait fixé, soit CHF 13'500.- par année, donc une charge totale pour 2021 de CHF 14'220.-.

### **Questions :**

Une citoyenne demande si le nouveau tenancier est obligé de racheter le mobilier. Il lui ait répondu que contractuellement c'est la Commune qui est obligée de reprendre le mobilier mais que le nouveau tenancier est d'accord de reprendre le mobilier et qu'un accord de remboursement sera établi.

Une citoyenne demande si l'ancien tenancier a remboursé le mobilier en question. Il lui ait répondu positivement.

### **2.2.2 Rapport de la commission financière**

Mme Fabienne Ballaman lit le rapport de la commission financière qui préavis favorablement cet investissement et propose à l'Assemblée d'accepter cet objet.

M. le Syndic remercie Mme Fabienne Ballaman ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

## **2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2020**

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont approuvés avec 38 voix pour, 0 contre et 11 abstentions.

## **3. Divers**

### **PAL**

Il n'y a rien de bien nouveau depuis la dernière Assemblée du mois de mai dernier. Notre plan d'aménagement local (PAL) ayant été accepté dans son ensemble, seul le recours par le propriétaire au Tribunal Fédéral concernant la parcelle RF 85 est en attente d'une décision. Le recours de la Commune pour la parcelle RF 24 au centre village a été pris en compte par le Tribunal Cantonal et n'a pas suscité de recours de la part du SECA.



### **Parcelle RF 85 (Châtelaine)**

Comme indiqué en sus, nous sommes en attente d'une décision du Tribunal Fédéral concernant le recours sur le déclassement de cette zone. En cas d'entrée en matière sur ce dernier, la procédure reprendra son cours avec le traitement des oppositions au PAD (Plan d'aménagement de détail) et sur la demande de maintien en zone d'intérêt général de la parcelle. Dans le cas où le Tribunal Fédéral n'entrerait pas en matière, une demande d'indemnisation pour expropriation a déjà été entamée par le propriétaire envers la Commune. Cette demande sera traitée par une commission cantonale qui se prononcera sur la pertinence de cette indemnisation et sur son montant. Pour mémoire, le propriétaire a annoncé un montant de 7,4 millions. Même si cette demande a peu de chance d'être entendue, la Commune devra démontrer qu'elle n'est pas responsable de ce changement de zone.

### **Magasin Denner**

Le Conseil communal a été approché par le gérant du magasin Denner sis dans la zone touristique. En effet, le bail des locaux arrivera à échéance en 2021. Passé cette date et, en fonction de la nouvelle politique de l'entreprise Denner, ce magasin ne sera plus adapté aux normes requises par ces derniers. Nous aurons dans les prochaines semaines une discussion sur les nouvelles exigences de la maison mère et nous pourrons revenir vers l'Assemblée communale pour l'informer des nouvelles dispositions à mettre en place pour conserver ce commerce de proximité. Une réflexion sur un éventuel agrandissement et sur un assainissement du bâtiment devra certainement être faite (changement de chauffage, isolation, réaménagement des appartements, etc.).

Il a également été discuté de faire un partenariat public-privé, que le gérant du magasin ne s'occupe que du magasin et la Commune d'appartements à l'étage et de partager les frais de construction. Une piste sera également explorée concernant l'hébergement.

Une demande a été faite pour avoir un devis pour un crédit d'investissement.

### **Règlements eaux et épurations**

Nous arrivons à bout touchant avec ces règlements qui, nous vous le rappelons, sont une obligation légale demandée par le Canton. Ces nouveaux règlements vont prochainement passer dans les différents services de l'Etat pour un contrôle d'usage. Une fois ces derniers validés, ils passeront en Assemblée communale pour y être approuvés par le législatif

Le Conseil communal décidera de mettre ces adoptions de règlement en Assemblée ordinaire ou extraordinaire.

### **Question**

Un citoyen demande si le règlement sur les déchets sera également refait, notamment en ce qui concerne la répartition des produits ?

Il lui ait répondu qu'il serait normalement passé en même temps que les règlements sur l'eau.

### **Zone centre village**

Le Conseil communal souhaitait temporiser un peu avant de présenter un projet concret avec les différentes variantes et les coûts. En effet, deux projets de construction dans le même secteur étaient en demande de permis de construire. Un a été accepté et l'autre a fait l'objet de nombreuses modifications. Ce dossier est actuellement bloqué à la Préfecture et nous devrions en savoir plus d'ici le printemps prochain. Il y avait une promesse de vente jusqu'à la fin de l'année.

### **Reprise de l'Eglise par la Paroisse de Gletterens**

Comme peut-être beaucoup de personnes ne le savent pas, l'église est propriété de la Commune de Gletterens. Pour aller dans le sens de la séparation entre l'église et l'Etat, le Conseil communal souhaite remettre l'édifice à la Paroisse pour CHF 1.- symbolique. Un groupe de travail est en train d'analyser la meilleure façon de procéder dans la mesure où une réfection du bâtiment devra être entreprise avant donation.

Le Conseil communal souhaite trouver une solution qui puisse être acceptée tant par la Paroisse que par le législatif.

Question :

Un citoyen demande de quel genre de réfection il s'agit ?

Il lui ait répondu qu'il s'agirait de réfection de peinture et du porche d'entrée.

### **MCH2**

Les communes du canton devront s'harmoniser avec ce nouveau système de comptabilité, qui entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Plusieurs séances d'informations et de travail sont prévues pour les boursiers ainsi que pour les élus communaux en charge des finances. Des informations complémentaires sur les principaux changements vous seront données lors des Assemblées de mai et décembre 2020.

C'est pourquoi également le plan financier sera présenté lors de l'assemblée des comptes ou au plus tard celle du budget.

### **Conseil Général**

Le Conseil communal a reçu une demande pour l'introduction d'un Conseil Général en lieu et place de l'Assemblée communale.

Une annonce dans la feuille d'avis officielle a été faite dans la foulée et les initiants ont maintenant jusqu'au 3 février 2020 pour récolter le 10 % du corps électoral soit 73 signatures. Une fois ce quorum atteint et ces signatures déposées à l'administration communale, le Conseil communal organisera dans le cadre d'un scrutin fédéral cette votation.

Afin que chaque citoyenne et citoyen puisse se forger leur propre opinion, le Conseil Communal, en collaboration avec la Préfecture, organisera une séance d'information publique. Cette séance devra, en cas de vote sur ce Conseil Général, être mise en place dans le courant du printemps 2020. La votation aura certainement lieu lors des votations fédérales de mai 2020.

M. Karim Hamdani dit qu'il a récolté 75 signatures et que si des personnes présentes souhaitent signer cette demande, elles peuvent passer vers lui après l'Assemblée. Il rajoute qu'il déposera la liste en début d'année prochaine.

### **Antenne mobile**

Le Conseil communal a renouvelé la concession pour l'antenne mobile située en-dessus du parcours Vita et éloignée des habitations. Pour mémoire, cette antenne est équipée d'un système 4G.

Si l'opérateur souhaite effectuer des modifications sur cette borne relais, il devra, selon les directives cantonales, effectuer une demande de mise à l'enquête ordinaire. La Commune ainsi que ses citoyens pourront dès lors se prononcer sur le bien-fondé de ces modifications et sur la suite à donner à cette mise à l'enquête (oppositions, préavis négatifs, demande d'une étude d'impact, etc.). Le Conseil communal sera attentif à l'évolution de ce dossier et vous tiendra informé sur cette éventuelle demande de modification.

Pour information, l'antenne qui se situe derrière Nauticar se situe sur une parcelle privée.

### **Vacances de Noël**

L'administration communale sera fermée du vendredi 20 décembre 2019 16h30 au lundi 6 janvier 2020 9h00.

La déchetterie sera fermée du 22 décembre 2019 au 5 janvier 2020. Réouverture normale à partir du lundi 6 janvier 2020.

### **Questions :**

Une citoyenne demande si la Commune a prévu quelque chose pour les travaux liés au passage à MCH2.

Il lui ait répondu que l'annonce pour remplacer la secrétaire actuelle à 40% est parue dernièrement. Le poste serait dorénavant à 40% pour la Commune et plus partagé avec l'AISDPG. De plus, le service des communes a estimé les travaux à environ une semaine de travail.

Une citoyenne demande si la Commune a pris des dispositions pour vendre l'appartement de l'ancienne Cure qui n'est pas encore loué.

Il lui ait répondu que le Conseil communal ne souhaite pas vendre ce bâtiment. Deux demandes ont été faites pour des activités de cuisine et d'horlogerie. Cependant le Conseil souhaite privilégier le côté habitation plutôt qu'activité.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux personnes présentes. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, les employés communaux, le personnel administratif ainsi que les différentes commissions pour leur collaboration et le travail fourni durant cette année.

M. le Syndic invite les membres de l'Assemblée à venir boire une verrée de Noël au restaurant de la Croix-Fédérale.

Fin de la séance à 20h38



La Secrétaire : Christelle Bornand



Le Syndic : Nicolas Savoy